

PREMIER MINISTRE
—
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
—
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
—
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE
—
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
—

**Circulaire du 11 janvier 2007 relative à la planification 2007
des exercices d'urgence nucléaire et radiologique**

NOR : INTE070001C

Références :

Code de la santé publique, article R. 1333-76.

Décret n° 2003-865 du 8 septembre 2003 portant création du comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques.

Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif au plan particulier d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique.

Directive interministérielle du 30 mai 2005 relative à l'application de la convention internationale sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la décision du Conseil des Communautés européennes concernant des modalités communautaires en vue de l'échange rapide d'informations dans le cas d'une situation d'urgence radiologique.

Directive interministérielle du 29 novembre 2005 relative à la réalisation et au traitement des mesures de radioactivité dans l'environnement en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique.

Directive interministérielle du 30 novembre 2005 relative à l'application de la convention internationale sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

Circulaire du 23 décembre 2005 relative aux principes d'intervention en cas d'événement susceptible d'entraîner une situation d'urgence radiologique hors situations couvertes par un plan de secours et d'intervention.

Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Annexes :

Calendrier des exercices programmés pour 2007 et prévisions pour 2008.

Guide d'aide à la préparation et à l'évaluation des exercices d'urgence nucléaire et radiologique.

Eléments pour l'évaluation des exercices.

Cahier des charges d'un exercice.

Fiche de cadrage des audioconférences.

Le secrétaire général de la défense nationale, le directeur de la défense et de la sécurité civiles, le président de l'autorité de sûreté nucléaire, le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense à destinataires in fine

1. Préambule

Conformément au décret du 8 septembre 2003 (référence 2), il appartient au secrétaire général de la défense nationale (SGDN) de veiller, en liaison avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) (1), le DSND (2) et la

(1) ASN : autorité de sûreté nucléaire créée par la loi du 13 juin 2006.

(2) DSND : délégation à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense.

DDSC (1), à la planification d'exercices destinés à tester tout ou partie des dispositifs prévus pour faire face aux situations d'urgence radiologique (définies à l'article R. 1333-76 du code de la santé publique), qu'elles soient d'origine accidentelle ou terroriste.

La pratique régulière d'exercices garantit que les plans sont tenus à jour, connus des responsables et des intervenants à tous niveaux et que les procédures d'alerte et de coordination qu'ils comportent sont efficaces. L'objectif principal des exercices d'urgence nucléaire et radiologique est de tester le dispositif prévu en cas de situation d'urgence radiologique afin :

- d'entraîner les personnes (acteurs définis dans la directive du 7 avril 2005 [référence 4], élus, populations concernées par les conséquences) qui seraient impliquées dans une telle situation (formation, appropriation) ;
- d'éprouver les différents aspects de l'organisation et des opérations prévues dans les directives interministérielles citées en référence et dans les plans de secours (PUI [2], PPI [3], volet PSS-TMR [4] des plans ORSEC [5] notamment) ou les PCS (6) (tests de mobilisation, adéquation des plans au risque, niveau de préparation des acteurs, efficacité du dispositif) ;
- de rechercher les améliorations possibles ;
- de tester les dispositifs envisagés dans le cadre de l'évolution de l'organisation de gestion des situations d'urgence ;
- de développer un aspect pédagogique vers la population, afin que toute personne puisse plus efficacement concourir par son comportement à la sécurité civile.

2. Champ d'application

Les exercices d'urgence nucléaire et radiologique concernent :

- les sites comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base (INB) ou installation nucléaire de base secrète (INBS) ;
- les transports de matières radioactives ;
- toutes les situations d'urgence radiologique ne conduisant pas à la mise en œuvre d'un plan particulier d'intervention (PPI), d'un dispositif spécifique du plan ORSEC (transports de matières radioactives...), du plan ORSEC maritime (NucMar) ou d'un plan de la famille PIRATE.

La répartition des exercices vise à contribuer aux objectifs principaux cités en préambule pour le plus large éventail d'acteurs et de situations. Elle conduit à proportionner le nombre d'exercices :

- aux risques : en privilégiant les exercices sur les installations dotées de PPI ;
- à la fréquence équilibrée d'entraînement des acteurs concernés : en laissant une place aux exercices relatifs à des situations d'urgence diffuses concernant potentiellement l'ensemble du territoire national, notamment les départements non concernés par un PPI nucléaire.

Sur cette base, il est apparu nécessaire d'évoluer dans les modalités d'organisation des exercices d'urgence nucléaire et radiologique en diversifiant le type d'exercice et en adaptant leur fréquence de réalisation. Ainsi :

- la fréquence d'exercices d'urgence nucléaire et radiologique nationaux, antérieurement fixée à 3 ans pour tous les sites nucléaires, est augmentée dans la limite de 5 ans fixée par le décret du 13 septembre 2005 (référence 3) pour les départements pourvus de plusieurs PPI nucléaires ;
- la fréquence d'exercices d'urgence nucléaire et radiologique nationaux est abaissée pour les sites nucléaires complexes ;
- des exercices locaux sont organisés par les pouvoirs publics et les exploitants ;
- des exercices sont proposés aux départements ne disposant pas de PPI dans le cadre d'exercice portant sur le transport de matières radioactives ou de situations d'urgence diffuse.

La liste des exercices d'urgence nucléaire et radiologique nationaux programmés en 2007 figure en annexe 1. Cette annexe présente également les prévisions 2008. La détermination des dates précises pour les installations militaires relevant du ministre de la défense doit être faite par le DSND après que ce dernier se s'est assuré auprès de l'état-major des armées des contraintes opérationnelles sur les sites concernés.

(1) DDSC : direction de la défense et de la sécurité civiles.
(2) Plan d'urgence interne.
(3) Plan particulier d'intervention.
(4) Plan de secours spécialisé, transport de matière radioactive.
(5) Organisation des secours.
(6) Plan communal de sauvegarde.

Il est impératif de veiller au respect des dates indiquées dans le programme 2007. Ce n'est qu'en cas d'événement exceptionnel, imprévu et contraignant qu'un report pourrait être envisagé. Dans ce cas, il conviendra d'en référer aux signataires de la présente circulaire ainsi qu'à l'ASN qui, après les consultations nécessaires, prendront, le cas échéant, la décision du report.

Afin de réaliser correctement un exercice, il convient d'en soigner la préparation, ainsi que l'évaluation. Les guides pratiques figurant en annexe vous aideront dans la préparation des exercices nationaux de crise nucléaire. En particulier, je vous encourage à préciser les objectifs de l'exercice, le plus en amont possible et de manière quantifiée, afin de pouvoir procéder à une juste évaluation de l'exercice. La mise en œuvre du retour d'expérience doit être systématique après un exercice pour définir à chaque fois des axes de progrès à mettre en place au travers d'un plan d'action.

3. Les exercices d'urgence nucléaire et radiologique

3.1. Cadre général

Les exercices d'urgence nucléaire et radiologique reposent sur un jeu des acteurs locaux (préfectures de zone et de département, élus, services déconcentrés de l'Etat, exploitants) et nationaux (CICNR [1] le cas échéant, ministères et centres opérationnels, ASN ou DSND, experts, exploitants) définis dans les directives interministérielles en référence.

Il existe plusieurs types d'exercices d'urgence nucléaire et radiologique :

- les exercices nationaux d'urgence nucléaire et radiologique : ils sont programmés, préparés et réalisés avec le concours de la DDSC, de l'ASN, du DSND, des organismes d'expertise compétents (IRSN [2], CEA [3], Météo France) et le cas échéant des exploitants d'installations nucléaires ou des transporteurs de matières radioactives. Ils prennent en compte tant les objectifs locaux que les objectifs nationaux pour tester l'organisation globale ;
- les exercices majeurs d'urgence nucléaire et radiologique : chaque année, un exercice majeur met en œuvre l'ensemble de la chaîne de décision et d'intervention, jusqu'aux plus hautes autorités de l'Etat (présidence de la République, cabinet du Premier ministre, cabinets des ministres) et de l'exploitant (présidence), le cas échéant. Il est choisi par le SGDN parmi les exercices nationaux d'urgence nucléaire et radiologique en concertation avec les administrations centrales concernées. Il est conçu, dirigé et animé, dans un processus interministériel piloté par le SGDN ;
- les exercices locaux organisés par les exploitants ou par l'Autorité de sûreté : ils ont pour but de tester l'organisation définie dans les plans d'urgence internes ;
- les exercices locaux organisés par les pouvoirs publics : ils mettent en œuvre, à différents niveaux, les différents plans de secours (plans communaux de sauvegarde, plans ORSEC, exercices de type sécurité civile au sens large...). Ils peuvent se limiter à des exercices de mobilisation, exercices non préparés, menés de manière inopinée ;
- les exercices en salle : ils sont destinés à préciser ou à tester des aspects particuliers de doctrine. Des exercices de type post-accidentel ont été conduits dans le passé et apparaissent fructueux. Ce type d'exercices doit être renouvelé.

3.2. Les objectifs particuliers des exercices d'urgence nucléaire et radiologique

Afin que la pratique de l'exercice puisse être pleinement efficace au regard des objectifs principaux définis dans le préambule, vous devez assigner des objectifs particuliers précis à chaque exercice. En effet, un exercice ne permet pas de tester sur une seule journée ou même sur deux jours l'ensemble du déroulement d'une crise radiologique : menace, déclenchement des plans d'urgence, actions de protection des populations, actions ayant trait à l'aspect post-accidentel.

Les objectifs de l'exercice doivent tenir compte des enseignements tirés des exercices passés, du degré d'implication que vous souhaitez de chaque acteur et de la population, des objectifs nationaux qui auront été retenus. La précision des objectifs retenus est indispensable au travail des scénaristes et permet de faciliter la préparation de l'exercice par les différents participants, l'évaluation globale de l'exercice et l'identification des bonnes pratiques et la construction du plan d'amélioration. Les objectifs principaux sont définis au cours de la réunion de lancement et sont formalisés dans le cahier des charges de l'exercice. Il vous appartient de formaliser ce document au moins cinq mois avant la date de l'exercice.

Vous trouverez en annexe 3, des propositions d'objectifs particuliers et d'indicateurs de résultats.

(1) Comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques.

(2) Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

(3) Commissariat à l'énergie atomique.

3.3. *Les objectifs nationaux 2007*

Les objectifs nationaux retenus pour l'année 2007, conduisent à tester, entre autres, les situations particulières suivantes :

- test inopiné de mobilisation de l'organisation de crise ;
- accident en mer ou survenant dans un port ;
- découverte d'une source dans un lieu public ;
- volet sanitaire (prise en charge dans une structure hospitalière de blessés contaminés, mesures de l'impact radiologique...);
- implication des ministères dans le cadre d'un exercice majeur ;
- gestion en France d'une situation d'urgence radiologique provenant d'un accident survenu à l'étranger ;
- alerte de la population par téléphone ;
- modalités d'alerte et de gestion d'une crise interdépartementale ;
- décalage du début de l'exercice en phase d'urgence (exemple commencer un nouvel exercice à la fin d'un exercice précédemment joué) ;
- gestion de la phase post-accidentelle.

Par ailleurs et selon l'avancement des travaux relatifs à l'établissement d'une doctrine en la matière, il pourrait être envisagé, au cours de l'année 2007 ou des années ultérieures, de réaliser un exercice concernant :

- un accident aggravé sur un réacteur de puissance entraînant la fusion du cœur ;
- l'impact économique lié à l'arrêt des activités économiques suite à contamination radioactive (évacuation du personnel entraînant l'arrêt des usines, activités commerciales et touristiques perturbées...).

3.4. *Le scénario*

Le jeu des exercices est organisé autour d'un scénario technique (éventuellement complété par un volet socio-médiatique). Ce scénario reste inconnu des acteurs, ce qui permet de ménager un certain effet de surprise et, par conséquent, de ne pas altérer la chaîne de décision.

Le scénario est préparé par une équipe de scénaristes en tenant compte du cahier des charges que vous-même aurez fixé lors de la réunion de lancement de l'exercice. Le comité de pilotage fixe ce cahier des charges dans le cas des exercices majeurs et dans le cas des exercices pour la défense.

Pour certains types d'exercices, il peut être envisagé d'élaborer des scénarios standards pouvant être déclinés de manière identique sur plusieurs installations. Les évolutions de scénario peuvent être introduites par l'intermédiaire d'enveloppes à ouvrir à heures convenues tenant lieu d'une évolution techniquement réaliste.

3.5. *Les dominantes des exercices nationaux de crise*

Deux dominantes d'exercices sont proposées :

- les exercices à dominante « sûreté nucléaire », privilégiant le test des aspects relatifs au déclenchement de l'alerte, à l'évaluation technique de la situation et à la prise de décision. Ce type d'exercice permet d'appliquer au scénario les conditions météorologiques réelles ;
- les exercices à dominante « sécurité civile » privilégiant le test du plan particulier d'intervention et la mise en œuvre réelle et effective d'actions significatives impliquant la population. Les actions et les objectifs de sécurité civile sont susceptibles d'imposer les conditions météorologiques qui devront être intégrées au scénario.

Il convient d'identifier précisément la dominante d'exercice choisie et de veiller à l'homogénéité de l'ensemble des objectifs retenus. Les contraintes inhérentes aux actions de protection civile doivent être précisément identifiées. Dans tous les cas, si les actions prévues sont contraires au déroulement du scénario, il convient de découpler les parties sécurité civile et sûreté nucléaire.

Certaines installations nucléaires sont à proximité immédiate du domaine maritime. Ainsi, la préparation, l'exécution et l'évaluation d'un exercice de crise nucléaire national doit se faire dans une collaboration étroite entre les préfetures maritimes et les préfetures terrestres, notamment dans le choix des objectifs qui peuvent être contradictoires entre les deux domaines. Il peut être envisagé, en accord entre les acteurs nationaux et locaux, des exercices soit à dominante terrestre soit à dominante maritime. De même, certaines installations nucléaires sont à proximité des frontières. Dans la mesure du possible, la préparation, l'exécution et l'évaluation d'un exercice doit se faire en étroite collaboration avec les autorités compétentes et acteurs concernés de ces pays frontaliers.

4. Préparation des exercices d'urgence nucléaire et radiologique

4.1. Guide pratique (annexe 2)

La préparation d'un exercice débute environ six mois avant la date programmée. Un guide fourni en annexe 2, détaille l'ensemble des étapes, résumées ci-dessous, de la préparation d'un exercice de crise nucléaire.

En particulier, lorsqu'une ou plusieurs préfectures sont impliquées du fait de leur proximité avec l'installation nucléaire, leurs services sont associés à la préparation de l'exercice directement ou par le relais des SIDPC 1 respectifs afin de tester les aspects interdépartementaux prévus dans le PPI ou le PSS-TMR. Lorsque le lieu de l'évènement se situe à proximité du domaine maritime, la préfecture maritime est également associée.

4.2. Les étapes essentielles de la préparation d'un exercice d'urgence nucléaire et radiologique

4.2.1. Les exercices majeurs

Conduit par le SGDN 2 qui s'appuie sur un comité de pilotage composé des ministères, des services et des préfectures concernés, le cycle de préparation d'un exercice majeur dure environ six mois. La préparation locale de l'exercice est conduite selon les mêmes modalités que celles d'un exercice national de crise nucléaire.

4.2.2. Le choix des objectifs d'un exercice national d'urgence nucléaire et radiologique

Pour un exercice national de crise nucléaire, il vous appartient de déterminer, dès le début de la préparation, le type d'exercice et les objectifs que vous souhaitez retenir, en fonction des objectifs nationaux proposés et de votre appréciation des contraintes et sujétions locales. En particulier, le choix d'exercer une pression médiatique simulée au cours de l'exercice, qu'il soit de type « sûreté nucléaire » ou « sécurité civile » doit faire l'objet d'une concertation entre les différents acteurs dès le début de la préparation de l'exercice. Votre attention est appelée sur le fait que la communication réelle (communication sur l'exercice) réalisée notamment à l'occasion des exercices de « sécurité civile » doit être parfaitement séparée, géographiquement et en termes d'acteurs, de la pression médiatique simulée (communication dans l'exercice).

L'ensemble de ces choix devra être arrêté lors de la réunion de lancement de l'exercice et formalisé dans le cahier des charges que vous établirez et communiquerez ensuite aux scénaristes afin de vérifier la cohérence d'ensemble et la faisabilité. Vous arrêterez enfin ce cahier des charges dans le mois qui suit la réunion de lancement.

4.2.3. Les étapes de la préparation d'un exercice national

Des étapes importantes jalonnent cette préparation au plan local, à laquelle la commission locale d'information ou la commission d'information (CLI ou CI) du site considéré peut être associée, afin qu'elle joue son rôle de relais d'information vers les élus et les populations.

4.2.3.1. La réunion ou la concertation de pré-lancement

Le choix de l'une des variantes de scénario et des objectifs nationaux devra être effectué lors d'une réunion ou d'une concertation organisée peu avant la réunion de lancement de l'exercice, en concertation avec les instances nationales (ASN ou DSND et DDSC/MARN [3]) et le scénariste principal de l'exercice afin de garantir notamment une répartition équilibrée entre les exercices de l'année.

4.2.3.2. La réunion de lancement de l'exercice

Elle doit se tenir, à un niveau décisionnel élevé, six mois avant l'exercice. Elle doit associer les principaux acteurs locaux et nationaux, et, le cas échéant, des représentants du ou des départements limitrophes du site, ainsi que de l'échelon zonal. La réunion de lancement doit a minima déterminer les grandes lignes de l'exercice (le type, les principales options, les objectifs particuliers en s'inspirant notamment du retour d'expérience) qui sont pris en compte dans le cahier des charges définitif de l'exercice.

4.2.3.3. Le cahier des charges de l'exercice

Ce cahier des charges doit rappeler les principaux objectifs de l'exercice et mentionner explicitement les conventions d'exercice. Il doit parvenir aux scénaristes au plus tard cinq mois avant l'exercice et ne pourra être modifié qu'en accord avec l'ASN ou le DSND, toute évolution étant susceptible de remettre en cause la cohérence globale de l'exercice. Une fiche-type est fournie en annexe 4.

(1) Service interministériel de défense et de protection civiles.

(2) Secrétariat général de la défense nationale.

(3) Mission d'appui au risque nucléaire.

4.2.3.4. La réunion d'information et d'échanges sur la gestion d'une crise nucléaire

Cette réunion doit se tenir environ un mois avant l'exercice, afin d'assurer un rappel, à l'attention d'un public large comportant notamment les élus de la zone concernée par le risque nucléaire, afin de présenter le rôle de chacun des acteurs locaux et nationaux d'une telle crise. Cette réunion peut se conclure par un point de presse du préfet. Elle peut être l'occasion de rappeler aux médias et aux populations les actions qu'elles seraient tenues de faire en cas de déclenchement du plan de secours.

4.2.3.5. Le dossier général de l'exercice

Un dossier général d'exercice, préparé par l'ASN ou le DSND en concertation avec tous les acteurs concernés, est diffusé au plus tard quinze jours avant l'exercice et sert de référentiel commun.

4.3. Les volets à traiter

Au cours de la préparation, plusieurs volets sont traités en parallèle et peuvent être examinés par des groupes de travail ad hoc :

- la définition des conditions de jeu locales dans le cadre du PPI ou du PSS-TMR : organisation et fonctionnement des postes de commandement et des cellules qui les constituent, définition des interventions sur le terrain, rôle des maires, place de la CLI ou de la CI... ;
- la préparation du scénario d'animation : en liaison directe avec l'équipe de scénaristes ;
- la préparation de la pression médiatique simulée : Compte tenu de son coût, le choix de mettre en œuvre une pression médiatique simulée et les conditions de sa mise en œuvre sera établi en concertation avec chaque partie prenante (la DDSC, l'ASN ou le DSND, le SGDN, pour un exercice majeur, l'exploitant et la préfecture) ;
- la préparation de l'évaluation de l'exercice : pour retirer le meilleur profit du retour d'expérience de l'exercice, il est nécessaire de définir clairement les objectifs spécifiques de l'exercice ainsi que les critères et les grilles d'évaluation dès l'établissement du cahier des charges, d'un commun accord entre les autorités locales et nationales. Il importe que soit désignée une équipe de personnes, en nombre limité, assurant la fonction d'évaluateurs chargés d'apprécier la pertinence de l'organisation locale et de son fonctionnement au regard d'objectifs préalablement définis. Il ne s'agit pas d'évaluer une équipe en particulier mais la réponse globale de l'organisation de la gestion de crise dans un objectif d'amélioration. Afin de vous aider dans le choix des objectifs et des modalités d'une telle évaluation, vous trouverez, en annexe 3, un guide d'évaluation.

5. Financement des exercices

Nous vous rappelons que, selon les directives gouvernementales concernant la préparation aux situations d'urgence, l'entraînement, par des exercices, des services publics désignés dans les plans d'urgence fait partie de leurs missions normales. Ainsi, chaque acteur assume les dépenses qu'il effectue dans le cadre de l'exercice. Dans ce cadre, il peut être intéressant d'estimer le coût global de l'exercice (déploiement des moyens humains et matériels).

6. Information réelle de la population, des élus, des médias et d'autres services de l'Etat

Un exercice constitue un événement privilégié pour rappeler à la population, aux élus et aux médias quelles sont les dispositions prévues en cas d'accident nucléaire. Sans que cela n'altère l'objectif premier de l'exercice, vous prendrez soin d'assurer l'information la plus large possible avant l'exercice. Cette information doit être totalement découplée de la pression médiatique simulée éventuellement prévue dans le jeu de l'exercice.

Des observateurs – élus, membres de la CLI ou de la CI, observateurs étrangers – notamment lorsque l'installation nucléaire est proche d'une frontière – sont admis, en nombre raisonnablement limité et dans le respect des dispositions relatives aux autorisations d'accès dans les INB (S), dans les différents lieux où l'exercice se déroule. Les autorités de sûreté (ou le SGDN dans le cas des exercices majeurs) assurent la coordination des participations des observateurs étrangers.

Nous vous recommandons également d'accueillir des représentants de préfectures ou de services d'autres départements pour assister à un exercice de la préparation à l'évaluation. L'interdépartementalité est nécessaire pour démultiplier et partager l'expérience. Ainsi, nous vous encourageons à associer très largement les départements limitrophes pour observer le déroulement des exercices TMR .

7. Déroulement des exercices

Compte tenu du rythme soutenu des événements en phase d'urgence, il est recommandé d'organiser la gestion de la situation de crise sur la base d'un rythme cyclique compris entre 60 et 90 minutes. Ce rythme est partagé par les autres postes de commandement (autorité de sûreté nucléaire, exploitant...). Il s'articule autour de 5 phases :

- recueil et validation des faits (experts, services opérationnels, équipes techniques des exploitants...)
- points de situation à l'attention du chef de poste de commandement. Il est recommandé que cet échange se fasse sur la base de compte rendu écrit relatant les fondamentaux ;

- audioconférence entre chefs de PC (diagnostic de la situation, pronostic sur les évolutions réalistes tant spatiales que temporelles des conséquences de l'événement, identification des actions anticipatrices, de protection des populations et de suivi à mettre en œuvre). Vous trouverez, en annexe 5, une fiche de cadrage des audioconférences ;
- prise de décision par le directeur des opérations de secours ;
- information par les chefs de PC des acteurs sous leur responsabilité ;
- préparation de la communication en concertation entre les porte-parole pour s'assurer que les différents PC partagent le même niveau d'information afin de s'accorder sur les termes de la communication ;
- communication.

Il est conseillé de réaliser l'évaluation avant le tenue de la conférence de presse. En outre, il apparaît nécessaire de séparer les fonctions de porte-parole et de chef de PC. Enfin, dans le cas d'une crise réelle, il vous est recommandé de vous rendre disponible pour d'éventuelles sollicitations ministérielles.

8. Evaluation et retour d'expérience

Une fois que l'exercice a eu lieu, diverses réunions d'évaluation doivent se tenir localement et au niveau national.

Le SGDN procède à l'analyse et à l'évaluation globale de chaque exercice majeur. Il constitue, à l'attention du cabinet du Premier ministre, avec copie aux ministères et acteurs de l'exercice, dans les trois mois suivant l'exercice, un compte rendu complet, assorti des éventuelles propositions de modifications à apporter aux outils et au(x) plan(s) mis en œuvre.

Une réunion d'évaluation générale est organisée par l'ASN ou le DSND environ un mois après l'exercice. Il est essentiel que les principaux acteurs impliqués dans l'exercice participent à cette réunion et puissent s'y exprimer. Dans ce cadre, il importe que chaque poste de commandement fasse parvenir à l'autorité de sûreté concernée une grille d'évaluation dûment complétée par des indicateurs quantifiés basés sur les objectifs assignés à l'exercice ainsi que le plan d'actions proposé. Il importe que soient présents, à côté des responsables de la préfecture, des services opérationnels, des élus locaux, des représentants de la CLI ou la CI notamment. En cas de pression médiatique simulée, il est important qu'une évaluation détaillée soit faite du volet communication.

A la suite de cette évaluation, le retour d'expérience doit être exploité par chacun de façon à corriger les défauts éventuellement détectés lors de l'exercice, sans attendre l'exercice suivant.

Deux réunions nationales de retour d'expérience de l'ensemble des exercices sont organisées. Elles permettent, notamment, de faire évoluer l'organisation nationale de crise et d'assurer le partage des bonnes pratiques révélées à l'occasion des exercices.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire du 28 décembre 2005 portant sur le même objet.

Le secrétaire général de la défense nationale :
FRANCIS DELON

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles,
haut fonctionnaire de défense :
HENRI MASSE

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire :
ANDRÉ-CLAUDE LACOSTE

Le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection
pour les activités et installations intéressant la défense :
MARCEL JURIEN DE LA GRAVIÈRE

Destinataires : pour exécution : Mme et MM. les préfets de zone de défense ; à l'attention de MM. les chefs d'état-major de zone de défense : zone est, zone nord, zone ouest, zone Paris, zone sud, zone sud-est, zone sud-ouest ; Mme la préfète, secrétaire générale de la zone de défense de Paris ; Mmes et MM. les préfets de départements ; M. le préfet de police de Paris ; MM. les préfets maritimes : de la Manche et de la mer du Nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée.

Copie pour information :

- M. le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- M. le haut fonctionnaire de défense du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;
- M. le haut fonctionnaire de défense du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- M. le haut fonctionnaire de défense du ministère de la santé et des solidarités ;

- M. le haut fonctionnaire de défense du ministère de l'environnement ;
- M. le directeur de la communication du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- M. le directeur général de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
- M. le président directeur général de Météo-France ;
- M. l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique ;
- M. le directeur du pôle maîtrise des risques du CEA ;
- M. le directeur de la division production nucléaire d'Electricité de France ;
- M. le directeur du pôle enrichissement d'AREVA ;
- M. le directeur du pôle traitement-recyclage-ingénierie d'AREVA ;
- M. le directeur sûreté sécurité qualité d'AREVA ;
- M. le délégué général pour l'armement ;
- M. le chef d'état-major des armées ;
- M. le chef d'état-major de la marine ;
- M. le chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- M. le délégué à l'information et à la communication de la défense ;
- M. le directeur général de FBFC ;
- MM les présidents de CLI ;
- M. le président de l'ANCLI ;

ANNEXE I A

À LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 2006

Calendrier des exercices d'urgence radiologique en 2007 et prévisions pour l'année 2008

CALENDRIER 2007 DES EXERCICES DE CRISE NUCLÉAIRE

SITE	DATE DE L'EXERCICE	DÉPARTEMENT (ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES/PAYS COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPI)	AUTORITÉ de sûreté	SCÉNARISTE	REMARQUE
Dampierre (CNPE)	22 février 2007	Loiret	ASN		
Gravelines (CNPE)	13 mars 2007	Nord, Pas de Calais	ASN		
Saint Alban (CNPE)	27 mars 2007	Isère, Loire, Rhône, Ardèche	ASN		
Transport	A déterminer	A déterminer	ASN		
Pierrelatte (INB)	Septembre 2007	Drôme, Ardèche, Vaucluse, Gard	ASN		
Flamanville (CNPE)	Octobre 2007	Manche	ASN		
Blayais (CNPE)	20 ou 22 novembre 2007	Gironde, Charente- Maritime	ASN		
Sûreté radiologique	A déterminer	Pas de Calais	ASN		
Base aérienne Luxeuil	A déterminer	Saône-et-Loire	DSND		
Base navale Toulon	A déterminer	Var	DSND		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2008 DES EXERCICES DE CRISE NUCLÉAIRE

SITE	DATE prévisionnelle de l'exercice	DÉPARTEMENT (ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES/PAYS COMPRIS dans le périmètre du PPI)	AUTORITÉ de sûreté	SCÉNARISTE	REMARQUE
Belleville (CNPE)	Janvier 2008	Cher, Loiret, Nièvre, Yonne	ASN		
Institut Laue-Langevin	Février 2008	Isère	ASN		
Chooz (CNPE)	Février 2008	Ardenes, Belgique, Luxembourg	ASN		
La Hague	Mars 2008	Manche	ASN		
Fessenheim (CNPE)	Mars 2008	Haut-Rhin, Allemagne, Suisse	ASN		

SITE	DATE prévisionnelle de l'exercice	DÉPARTEMENT (ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES/PAYS COMPRIS dans le périmètre du PPI)	AUTORITÉ de sûreté	SCÉNARISTE	REMARQUE
Transport	Avril 2008	A déterminer	ASN		
Golfech (CNPE)	Avril 2008	Tarn-et-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne	ASN		
Transport industriel Idéfense	Mai 2008	A déterminer	DSND/ASN		
Nogent (CNPE)	Mai 2008	Aube, Seine-et-Marne	ASN		
Sûreté radiologique	Juin 2008	A déterminer	ASN		
Penly (CNPE)	Septembre 2008	Seine-Maritime, Grande-Bretagne	ASN		
Tricastin (CNPE)	Octobre 2008	Drôme, Vaucluse, Ardèche, Gard	ASN		
Cadarache	Novembre 2008	Bouches du Rhône	ASN		
Base aérienne Istres	A déterminer	Bouches-du-Rhône	DSND		
Base navale Brest ILO	A déterminer	Finistère	DSND		

ANNEXE II

À LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 2006

Guide pratique d'aide à la préparation et à l'évaluation des exercices nationaux de crise nucléaire

1. Introduction

2. Principes et typologie des exercices nationaux de crise nucléaire

- 2.1. Caractéristiques générales d'une situation d'urgence
- 2.2. Principes généraux des exercices
- 2.3. Famille des exercices nationaux
- 2.4. Typologie des exercices nationaux
 - 2.4.1. Exercices à dominante « sûreté nucléaire »
 - 2.4.2. Exercices à dominante « sécurité civile »
- 2.5. Exercices particuliers.
- 2.6. Les scénarios d'un exercice.

3. Préparation

- 3.1. Initialisation de l'exercice, réunion de pré lancement
- 3.2. Lancement de l'exercice
- 3.3. Les différents volets d'un exercice national
- 3.4. Préparation locale et groupes de travail
- 3.5. Préparation du scénario
- 3.6. Préparation de la simulation médiatique
- 3.7. Communication autour de l'exercice et la couverture presse au niveau local
- 3.8. Le dossier d'exercice
- 3.9. La journée d'information et d'échanges sur la gestion d'une crise nucléaire

4. Evaluation

- 4.1. Choix et rôle des observateurs et des évaluateurs
- 4.2. Débriefing à chaud
- 4.3. Evaluation par la préfecture
- 4.4. Evaluation générale

1. Introduction

Afin de tirer le maximum d'enseignements d'un exercice, il convient d'en soigner la préparation, ainsi que l'évaluation.

Le but du présent guide est de fournir une aide aux trois étapes essentielles que sont la préparation, l'évaluation et l'exploitation du retour d'expérience. Il s'adresse à toutes les entités appelées à être impliquées dans l'organisation d'un exercice.

Le contenu de ce guide, mis au point au sein d'un groupe de travail national, est indicatif et n'a pas un caractère exhaustif. En particulier, il n'exclut pas la rédaction de procédures plus détaillées au sein des différentes entités engagées dans des exercices.

Une note d'organisation spécifique à l'exercice majeur pour le risque nucléaire est élaborée par le SGDN afin de définir les objectifs particuliers, le calendrier et les responsabilités précises pour les diverses tâches. Cette note s'appuie également sur ce guide pratique. La préparation au niveau local reste similaire que l'exercice soit majeur ou national.

2. Principes et typologie des exercices nationaux de crise nucléaire

2.1. Caractéristiques générales d'une situation d'urgence

La gestion d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique a principalement pour but :

- la maîtrise de l'accident par l'exploitant ou les pouvoirs publics ;
- la maîtrise des aspects de sécurité civile par les pouvoirs publics ;
- l'information des médias et du public ;
- l'échange d'information, voire de moyens, avec les pays et les institutions étrangers.

De plus, il est possible de décliner la gestion d'une situation d'urgence en trois phases distinctes :

- la phase de menace est la période liée à un événement, précédant une éventuelle émission ; cette phase peut ne pas exister en fonction de la nature de l'événement ;
- la phase de rejet est la phase caractérisée par une émission, durant laquelle des actions sont engagées, dans l'urgence, de manière rapide et organisée, notamment dans le cadre des plans de secours pris en application de la loi relative à la modernisation de la sécurité civile, de façon à limiter les conséquences d'un événement ;
- la phase post accidentelle est la phase de traitement des conséquences de l'événement.

En l'absence de plan traitant spécifiquement de la période post-accidentelle, les exercices jusqu'ici pratiqués n'ont abordé cette phase de la gestion de crise que de façon limitée.

2.2. Principes généraux des exercices

Les exercices répondent à plusieurs objectifs rappelés dans la circulaire de planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique. Ils visent notamment à former, entraîner et améliorer l'organisation et la coordination de la gestion des situations d'urgence.

Les exercices ont généralement les caractéristiques suivantes :

- une durée d'environ huit heures (1) ;
- ils portent sur deux phases consécutives maximum ;
- l'ensemble du dispositif d'urgence (pouvoirs publics et exploitants) est impliqué à partir d'une situation accidentelle fictive (décrite dans un scénario technique) ;
- le réalisme des phénomènes physiques est conservé ; les conditions météorologiques fictives choisies sont plausibles ;
- il n'y a pas de contraction du temps ;
- il n'est pas demandé aux acteurs de commettre volontairement des erreurs pour les besoins du scénario ;
- pour les centrales nucléaires, le scénario technique est joué sur un réacteur fictif possédant les caractéristiques d'un réacteur réel connu des acteurs.

Il est à noter que ces caractéristiques peuvent être modifiées dans certains exercices dont le caractère spécifique est identifié dès sa préparation.

Le degré de mobilisation des moyens et des acteurs est déterminé en fonction des objectifs fixés à l'exercice. Il est à noter que la population peut être actrice d'un exercice.

(1) Cette durée est une « convention d'exercice » qui ne correspond pas à la durée réelle de la situation accidentelle.

Pour plus de réalisme, une pression médiatique simulée peut être intégrée à certains exercices. Le retour d'expérience des exercices menés les années passées a montré qu'il était indispensable que la pression médiatique simulée s'exerce sur l'ensemble des acteurs ; la mise en place d'une pression médiatique simulée partielle ne permet pas un entraînement efficace des équipes et altère le réalisme de la mise en situation.

D'une manière générale, les scénarios d'exercice mis en œuvre sont suffisamment importants pour mobiliser dans un court laps de temps l'ensemble de l'organisation nationale, avec des conséquences relativement importantes tant pour les populations que pour l'environnement. Les défaillances multiples injectées à un rythme élevé dans le scénario technique sont généralement considérées comme très peu probables.

2.3. Famille des exercices nationaux

Les exercices nationaux se répartissent dans les familles suivantes :

- événement dans une installation nucléaire (INB ou INBS) mettant en œuvre le PUI et éventuellement le PPI ;
- accident de transport de matière radioactive nécessitant la mise en œuvre des procédures d'urgence de l'expéditeur et du transporteur et d'un PSS-TMR ;
- incident de sûreté radiologique couverte par la circulaire du 23 décembre 2005 ;
- action de malveillance nécessitant le déclenchement du plan PIRATOME.

2.4. Typologie des exercices nationaux

2.4.1. Exercices à dominante « sûreté nucléaire »

Les exercices de « sûreté nucléaire » ont pour objectif de tester la réaction des acteurs autour d'un scénario technique affectant la sûreté d'une installation ou d'une activité nucléaire ou radiologique. Ce sont donc principalement les processus de décision qui sont testés.

Limites des actions de terrain : l'ensemble des acteurs de la société doit être impliqué (élus...). Afin de se libérer de toute interaction résultant inévitablement d'un jeu de terrain, l'organisation prévue dans les plans 1 est jouée par l'ensemble des PC mais sans actions réelles impliquant la population. L'intervention sur le terrain de services opérationnels peut néanmoins être requise ; en particulier les cellules mobiles d'intervention radiologique (CMIR) sont systématiquement engagées pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement. Il est conseillé, dans ce type d'exercice, d'étudier comment introduire des informations et des aléas (retard dans l'arrivée des moyens, accidents de la circulation, présence de verglas...) permettant de faire jouer les services dans des conditions réalistes mais pénalisantes.

Conditions météorologiques : Ces exercices qui ne prévoient pas la participation active de la population ne sont pas susceptibles d'imposer a priori des conditions météorologiques impactant telle ou telle partie du secteur d'application du PPI. Il est recommandé d'intégrer une météorologie réelle au scénario. Il peut néanmoins être dérogé à cette recommandation dans certains cas particuliers, par exemple pour éviter que le rejet fictif n'impacte un ou plusieurs pays étrangers, sauf accord préalable avec le ou les pays concernés ou lorsque ce choix est susceptible de remettre en cause certains objectifs de l'exercice. Ces cas particuliers pourront être signalés au cours de la réunion de lancement.

2.4.2. Exercices à dominante « sécurité civile »

Les exercices de « sécurité civile » ont pour objectif de tester les dispositions prévues par les plans pour protéger la population et les biens, au travers d'une mise en œuvre réelle d'actions significatives sur le terrain impliquant les populations voisines de l'événement.

Objectifs de sécurité civile : ils permettent d'entraîner les équipes et de sensibiliser les élus et la population. Pour cela, le scénario technique est élaboré à partir des actions concrètes choisies pour être testées (mise à l'abri et à l'écoute, évacuation, contrôles des accès, évacuation d'une école ou d'un ERP, etc.) de façon à définir un contexte accidentel justifiant les actions engagées.

Pression médiatique réelle : les exercices réalisés les années précédentes ont montré que l'existence d'actions à l'extérieur du site, dont certaines pouvant impliquer une partie de la population, conduit très naturellement les médias à s'intéresser à l'événement et par conséquent à exercer une pression médiatique réelle sur les acteurs de terrain et sur la préfecture. Dans ces conditions, il convient d'éviter toute confusion entre la pression médiatique simulée sur la préfecture et les médias réels qui s'intéressent à l'exercice.

Découplage sûreté/sécurité : le choix de ce type d'exercice entraîne habituellement des conditions de jeu contraignantes (choix a priori d'une portion de territoire impliqué, du type d'actions de protection de la population,

(1) PPI, PSS-TMR, PIRATOME, etc.

de l'heure et de la durée des actions de protection, etc.) qui altèrent notablement le réalisme du processus de décision en situation d'urgence. Les scénaristes ne sont pas en mesure de garantir que les instants de prise de décision seront conformes aux attendus. Il convient donc de prévoir le découplage entre les parties « sûreté nucléaire » et « sécurité civile », en cours d'exercice, lors de l'engagement des actions de protection de la population sur le terrain. Dans ce cas, le PCF/COD continue à jouer le scénario « sûreté », tandis que le PCO se consacre à la mise en œuvre des décisions prises antérieurement concernant les actions de « sécurité civile ».

Conditions météorologiques : les actions de sécurité civile sont susceptibles d'imposer les conditions météorologiques qui devront être intégrées au scénario. L'objectif de tester la mise à l'abri et à l'écoute de la population d'un secteur donné nécessitera, par exemple, d'imposer des conditions météorologiques, comme la direction du vent par exemple, permettant d'assurer une menace de rejet crédible. Cette assurance ne serait pas possible avec une météo réelle le jour de l'exercice.

Principales difficultés : il a été régulièrement observé et accepté que les contraintes de jeu spécifiques puissent introduire des « biais d'exercice » :

- au niveau du cercle décisionnel : l'exercice permettant de tester des actions de protection prévues à l'avance, le préfet est conduit à décider l'engagement des actions de protection de la population à une heure programmée, il en résulte donc un biais dans le processus de décision ;
- au niveau du cercle de communication : s'il est choisi de ne pas exercer de pression médiatique simulée au niveau local, l'exercice ne permet de tester ni la communication de la préfecture en situation d'urgence, ni la coordination de l'ensemble des acteurs dans ce domaine.

2.5. Exercices particuliers

Exercice sanitaire : une dimension sanitaire peut-être associée à certains exercices. Il s'agit de simuler la prise en charge de personnes blessées, voire radio-contaminées dans une situation d'urgence radiologique. La partie simulée sera soigneusement distinguée de la partie jouée réellement.

Exercice long : un exercice d'une durée rallongée (sur environ 10 à 15 heures) ou partagé sur deux journées permet une simulation plus réaliste de la cinétique de l'accident et donc une mise en scène plus proche de conditions réelles (expertise technique, décision, actions et communication simulée et réelle). Pour les exercices sur plusieurs jours, il peut être envisagé de suspendre l'exercice au cours de la nuit. Il reprend le lendemain à partir de la situation atteinte la veille, mais en conservant l'heure légale (l'exercice fait un saut dans le temps). Ce type d'exercice permet le test de la relève des équipes des PC.

Exercice PSS TMR : ce type d'exercice se joue en général sur la voie publique. Un bouclage réel minimal de la zone de jeu doit être réalisé pendant toute la durée d'exercice afin de garantir la sécurité des participants.

Exercice à dominante terrestre ou maritime : certaines installations nucléaires sont à proximité immédiate du domaine maritime. La préfecture maritime a le pouvoir de police sur le domaine marin. Les spécificités de ce domaine sont notablement différentes des spécificités terrestres en termes de moyens, de délais de mise en œuvre, etc. Les objectifs d'un exercice sur les deux domaines pouvant être antagonistes, ou réhibitoires en fonction de certains paramètres, il peut être décidé de jouer un exercice soit à dominante terrestre, soit à dominante maritime. Le choix du type d'exercice doit être fait en collaboration entre les différents acteurs et au premier plan entre les préfectures terrestres et préfectures maritimes impliquées.

Exercice à communication renforcée : ce type d'exercice a pour objet de tester l'organisation de crise dans sa globalité en renforçant considérablement la pression médiatique simulée sur tous les acteurs, sur la base d'un scénario sociopolitique élaboré conjointement avec le scénario technique. A cet effet, il convient d'impliquer dans ces exercices la présidence des exploitants et les cabinets ministériels. Il convient de noter que ces exercices nécessitent une préparation plus importante que les autres et sont contraints par les agendas des dirigeants impliqués.

Exercice « découplé » : il s'agit d'une variante d'un exercice sur deux jours. La première journée est consacrée à un exercice de sûreté nucléaire « classique » auquel participent tous les acteurs habituels. La deuxième journée est consacrée à un exercice de sécurité civile local indépendant de la première journée. Ce type d'exercice permet de tester le premier jour le processus de décision dans son intégralité, puis le second jour, des actions de sécurité civile.

Exercice sans déclenchement systématique des plans : ce type d'exercice permet de tester les processus de décision dans une situation où on ne sait pas a priori si les niveaux d'intervention sont atteints. Il n'est cependant pas exclu que des rejets puissent avoir lieu. Cette variante permet également de limiter les contraintes sur le scénario, ce qui permet de jouer des situations accidentelles plus diversifiées et parfois plus probables.

Exercice à départ retardé : lorsque des actions de sécurité civile particulièrement importantes sont prévues, il est possible de simplifier l'exercice. Dans ce cas, l'exercice débute environ une heure avant le début programmé des

actions de sécurité civile. La partie initiale du scénario technique n'est donc pas jouée et est communiquée aux acteurs par les scénaristes préalablement au démarrage de l'exercice. Bien évidemment dans ce cas, le processus de décision n'est pas testé.

2.6. Les scénarios d'un exercice

Les exercices sont généralement constitués de plusieurs scénarios :

- un scénario technique mettant en œuvre la dégradation d'une installation ou d'une activité nucléaire ou radiologique, initiateur d'un risque sur les populations et l'environnement. L'objectif des acteurs concernés est de ramener l'installation ou l'activité dans un état sûr ;
- un scénario de sécurité civile et/ou environnement qui, à partir du scénario technique, imposera aux acteurs concernés de décider ou non d'actions de protection des populations ou des actions sur l'environnement ;
- un scénario sociopolitique qui simulera le comportement de la société, des médias ou des populations, face aux conséquences du scénario.

Certains jalons de ces scénarios peuvent être choisis lors de la préparation de l'exercice (par exemple la cinétique de l'accident, le choix des actions de sécurité civile, ou de leurs horaires, etc.), d'autres peuvent être imposés par le choix des objectifs (par exemple le déclenchement d'un PPI en mode réflexe, etc.).

3. Préparation

3.1. Initialisation de l'exercice, réunion de pré-lancement

La préparation d'un exercice en préfecture implique la réalisation des principales tâches suivantes :

- sept à huit mois avant la date de l'exercice, la DDSC et l'autorité de sûreté concernée prennent contact avec la préfecture, les autres intervenants nationaux et le scénariste pressenti pour fixer une date de réunion de pré-lancement ;
- la réunion de contact vise à présenter l'organisation nationale de crise et à proposer un panel d'options permettant de lancer une réflexion sur le cadrage de l'exercice. Cette réunion, en comité restreint, peut précéder immédiatement la réunion de lancement proprement dite.

3.2. Lancement de l'exercice

Les objectifs d'un exercice national doivent être déterminés au moins six mois avant la date de l'exercice. Une réunion de lancement est organisée par la préfecture compétente en liaison avec les acteurs, pouvoirs publics et exploitants, impliqués dans les plans à tester et les scénaristes. Cette réunion, animée par le préfet, ne regroupe que les principaux responsables et les instances nationales.

Cette réunion a pour but de fixer les objectifs et les caractéristiques principales de l'exercice, en particulier ceux nécessaires à l'élaboration du scénario technique de l'exercice. Il est donc souhaitable qu'elle permette d'aborder les différents points suivants :

- le rappel des objectifs généraux des exercices nationaux ;
- la définition des objectifs des différents acteurs à partir d'une discussion sur les contraintes et les potentialités des autorités locales ¹, des autorités nationales, de l'exploitant et des autres acteurs. Cette discussion vise notamment à fixer la dominante « sûreté nucléaire » ou « sécurité civile » de l'exercice et éventuellement la ou les particularité(s) de l'exercice. Il est à noter que le retour d'expérience des exercices précédents peut être une base de travail opportune ;
- l'élaboration du cahier des charges du scénario en fonction des objectifs de l'exercice discutés précédemment. Le cahier des charges qui en résulte est élaboré à partir du formulaire proposé en annexe de la présente circulaire ;
- les caractéristiques de la pression médiatique réelle et simulée suivant le(s) cas ;
- la définition des groupes de travail visant à la préparation de l'exercice ;
- le choix et la place des évaluateurs et des observateurs ;
- le planning prévisionnel de la préparation de l'exercice : la réunion des groupes de travail, l'organisation de la réunion d'information et d'échanges, l'élaboration du dossier d'exercice.

(1) Par exemple, organisation des PC, moyens d'intervention, actions de protection de la population, aspects interdépartementaux et transfrontaliers, etc.

La préfecture diffuse rapidement un compte rendu de la réunion de lancement à tous les participants. Les observations éventuelles sur ce projet doivent être transmises à la préfecture au plus tard dix jours après réception du projet. Au-delà de cette échéance, le compte rendu définitif est diffusé à tous les participants. De même, un échéancier de la préparation locale de l'exercice est diffusé au plus tard cinq mois avant la date de l'exercice.

Le cahier des charges définitif du scénario de l'exercice doit parvenir à l'autorité de sûreté compétente au plus tard cinq mois avant l'exercice.

3.3. *Les différents volets d'un exercice national*

La préparation de l'exercice s'effectue dans le cadre du cahier des charges discuté lors de la réunion de lancement. Dans la suite du document seront distingués deux aspects de cette préparation : les conditions de jeu et le scénario.

Les conditions de jeu regroupent des informations sur le cadrage de l'exercice (décidé lors de la réunion de lancement) et connues des participants. Il s'agit, par exemple, de la constitution des cellules, des conventions d'exercice (conditions d'alerte...) ou de la localisation des PC.

Le scénario est un dossier de mise en scène, non connu des participants, mais découlant des conditions de jeu adoptées et des spécifications contenues dans le cahier des charges. Il regroupe les informations sur le déroulement de l'exercice telles que l'état de l'installation ou la chronologie des événements aggravants ou perturbateurs.

Plusieurs volets sont à distinguer au cours de la préparation d'un exercice :

- le volet « scénario technique » (préparation du scénario accidentel) préparé par les scénaristes 1 ;
- le volet « plan de secours » préparé par les services les plus directement impliqués localement (protection civile, service départemental d'incendie et de secours, gendarmerie, etc.) ;
- le volet « communication vers le public et les médias simulés » (recours à des journalistes acteurs, questions posées par la population, etc.) ;
- le volet « post-accidentel », examen des actions entreprises dans le cadre du plan de secours ou de la doctrine post-accidentelle 2 ;
- le volet « communauté internationale », le cas échéant.

3.4. *Préparation locale et groupes de travail*

La préfecture et les acteurs concernés élaborent un planning de la préparation de l'exercice et un calendrier des réunions intermédiaires nécessaires afin de mettre au point plus précisément les modalités de participation des différents acteurs à l'exercice et plus particulièrement celles des acteurs locaux (les services déconcentrés de l'État, DDASS, gendarmerie, service déconcentré de l'ASN 3, SDIS, élus, la population et éventuellement les représentants de départements limitrophes ou de pays voisins). Au cours de ces réunions, doivent être abordés les points suivants :

- la validation du cahier des charges définitif des conditions de jeu locales (au plus tard un mois après la réunion de lancement). Dans le cas d'un exercice à dominante « sécurité civile », la nature et la chronologie des actions de protection des populations autour du site doivent être arrêtées, en étroite concertation avec les scénaristes nationaux et la direction du site, dès la réunion de lancement de l'exercice. Toute remise en cause de ces décisions, ultérieure à la validation du cahier des charges, serait préjudiciable à la qualité de l'exercice ;
- le plan de communication de l'exercice (réunions publiques d'information, conférence de presse, organisation à mettre en œuvre pour l'accueil de la presse réelle avant, pendant et après l'exercice, dossiers de presse, etc.) ;
- la mise au point de la pression médiatique simulée, en liaison avec l'ASN ou le DSND et l'exploitant ;
- l'élaboration des conditions du jeu des plans de secours : organisation des PC, conditions d'intervention des services, des élus, connexions avec les plans des exploitants 4 et mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain (mesures de la radioactivité dans l'environnement, barrage de routes, etc.) ;
- la préparation des actions impliquant la population dans le cas d'un exercice à dominante « sécurité civile », choix des actions de protection des populations, information des élus et de la population impliqués ;
- la préparation de la réunion d'information et d'échanges qui a lieu environ un mois avant l'exercice ;
- le choix des évaluateurs et des observateurs et leur place ;
- la préparation de l'évaluation locale, mise en place d'évaluateurs et définition des missions qui leur sont confiées, envoi de questionnaires.

(1) Le scénariste (pilote) est généralement l'IRSN ou l'exploitant.

(2) L'ASN a mis en place un groupe de travail, « CODIRPA », en charge d'élaborer cette doctrine.

(3) Anciennement DSNR.

(4) Par exemple le PUI.

La présence systématique des instances nationales (SGDN, DDSC, ASN ou DSND) n'est pas impérative. Il importe que la préfecture se coordonne avec les scénaristes « installation », « communication » et « environnement » et, le cas échéant avec Météo France ou les autres acteurs.

Une réunion générale des services de la préfecture est organisée environ un mois avant l'exercice, pour assurer la synthèse de ce travail, à laquelle il est souhaitable que la DDSC et l'ASN participent. La préfecture transmet les conditions de jeu locales définitives à l'ASN ou au DSND pour l'élaboration du dossier d'exercice.

Le tableau ci-dessous liste, de manière non exhaustive, différents aspects de la gestion d'urgence qui peuvent être testés par la préfecture 1.

L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS ET LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS
<ul style="list-style-type: none"> - Choix des cellules du PCF qu'il convient de créer pour l'exercice ; - Choix des intervenants engagés pour l'exercice et détermination de leur niveau d'engagement réel ; - Délais d'alerte, mobilisation et grément des cellules à la préfecture ; - Test de l'organisation interdépartementale ; - Armement de la cellule « information des populations » de la préfecture avec simulation de la pression exercée par les populations (organisations de défense de victimes d'accidents ou d'attentats, associations spécialisées, etc.) ; - Simulation de la relève de tout ou partie des personnels ; - Choix initial des emplacements pour le PCO ; - Liaison avec les maires concernés par l'exercice (relations PCF-Cellule liaison avec les élus) ; - Liaison avec les maires qui ne sont pas impliqués directement dans l'exercice mais appartenant au périmètre du PPI ; - Test des plans communaux de sauvegarde (PCS) ; - Préparation/simulation de la demande et de l'accueil de renforts extérieurs (CMIR, UIISC, ZIPE CEA-COGEMA, etc.) auprès du COZ qui s'adresse éventuellement au COGIC ; - Suivi dosimétrique des intervenants ; - Demande d'assistance internationale.
LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA POPULATION (INTERVENTIONS)
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'alerte aux populations, et notamment audibilité des sirènes ; - Grément du PCO et des cellules de terrain. Déplacement de tout ou partie du PCO en cours d'exercice ; - Collecte, validation, circulation et exploitation des mesures de la radioactivité dans l'environnement et délais associés ; - Simulation d'autres interventions d'urgence à l'intérieur du périmètre de mise en œuvre des actions de protection des populations (incendie, accident de circulation, problèmes d'alimentation en carburant, etc.) ; - Mise à l'abri et à l'écoute de communes ou de parties de communes, et mise en œuvre par le PCF de l'information continue des populations par le truchement des radios locales ; - Transfert d'établissements d'enseignement et de loisirs hors du périmètre d'urgence ; - Mise à disposition /ouverture des points de distribution complémentaire d'iode stable ; - Contrôle des accès au périmètre d'urgence ; - Déviations de circulation routière, ferroviaire, ou fluviale. Allègement des trafics routiers et autres ; - La réquisition par le préfet de moyens et de personnels ; - Evacuation spontanée de personnes volontaires, prise en charge de ces personnes, relevé d'identité, points de regroupements, réquisitions, etc. ; - Evacuation d'un établissement scolaire, d'une commune ou d'une partie de commune ; - Gestion des personnes évacuées (écoles, campings...) : recensement, diffusion des noms des personnes concernées, contrôles sanitaires éventuels ; - Contrôle de contamination des personnes et des matériels. Gestion de victimes contaminées (transport, accueil dans les hôpitaux) ; - Armement et fonctionnement d'un centre de décontamination des populations, des intervenants, des matériels ; - Inventaire et prise en charge des personnes à mobilité réduite, des campeurs, des nomades ; - Mise en œuvre des équipements de protection individuelle des intervenants.
LA COMMUNICATION
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la pression médiatique simulée à la préfecture qui doit être différenciée de la pression médiatique réelle ; - Coordination de la communication avec les entités nationales (ministères, exploitants, etc.) ; - Information continue des populations ; - Suivi et analyse du retour des médias (radios, TV, agences de presse) ; - Information à posteriori des populations, par exemple via les CLI

(1) Les choix effectués par la préfecture doivent apparaître dans le cahier des charges.

AUTRES THÈMES PARTICULIERS

- Actions de protection des populations devant être mises en œuvre de façon exclusive dans un autre département que le département siège de l'installation ou du lieu de l'accident de TMR ;
- Simulation de conditions météorologiques extrêmes (neige, vent, verglas, inondations...);
- Collecte d'échantillons (produits alimentaires, eaux de surface, sols...), et acheminement de ces échantillons vers les laboratoires spécialisés ;
- Décontamination des voiries et des habitations et retour des populations déplacées ;
- Gestion des produits contaminés dans la zone impactée par les rejets de matières radioactives ;
- Exercices transfrontaliers.

3.5. Préparation du scénario

Contexte général : le scénario de l'exercice, dans ses différents aspects technique, environnement ou sociopolitique, est élaboré conjointement par les acteurs et scénaristes concernés. La coordination d'ensemble est réalisée par un scénariste pilote pour les aspects technique et environnement (1) et un scénariste pilote pour les aspects sociopolitiques (et médiatique). En général, lorsque le scénario prévoit un rejet de produits radioactifs ou chimiques durant l'exercice, les conséquences pour l'environnement et la population sont préalablement estimées par les scénaristes. Les scénaristes sont tenus de ne divulguer aucune information sur la préparation et ne peuvent pas participer à l'exercice en tant qu'acteurs.

Contraintes et biais du scénario : chaque entité impliquée dans l'exercice poursuit des buts particuliers afin d'améliorer de manière constante ses capacités de réponse. L'objectif principal de ces exercices étant de tester, dans son ensemble, le dispositif prévu en cas de situation d'urgence, il n'est pas toujours envisageable de satisfaire à la fois tous ces objectifs. Il convient donc de veiller à limiter le nombre d'objectifs pour un exercice. Des découplages peuvent et doivent donc être organisés si nécessaire. Afin d'intégrer harmonieusement toutes ces contraintes dans un exercice unique, il est nécessaire d'identifier clairement les biais et de les faire apparaître dans le dossier d'exercice.

Revue du scénario : le cahier des charges est la base de la réalisation du scénario. Néanmoins, il est suggéré de vérifier, un mois avant l'exercice en liaison avec les scénaristes, que le scénario est cohérent avec les objectifs et les contraintes imposés.

3.6. Préparation de la simulation médiatique

La préparation de la simulation médiatique doit permettre de préciser la nature, l'ampleur et l'organisation des actions de communication. Cette préparation comporte un volet national et un volet local. Elle doit permettre de préciser :

- les conditions de jeu telles que la constitution des équipes de journalistes acteurs (nombre, types de médias simulés, rôles et productions attendus), la localisation et l'ampleur des cellules ;
- le scénario sociopolitique non connu des acteurs qui doit intégrer le « briefing » des journalistes et la simulation d'événements perturbateurs aléatoires.

Ces deux volets doivent être traités de façon coordonnée entre la préfecture, l'exploitant et l'ASN ou le DSND. Le recours à une agence spécialisée est fortement recommandé pour aider à la préparation de la pression médiatique simulée. Un cahier des charges comportant les points suivants est à établir sous la coordination de l'ASN ou du DSND :

- le recrutement de journalistes de qualité en termes de professionnalisme, et de diversité (presse écrite, radio, télévision ; médias locaux ou nationaux) ;
- la nature et l'importance du travail réalisé par les journalistes au cours de l'exercice, croisement de l'information, interviews téléphoniques, radio ou télévision, présence aux points de presse, organisation de plateaux télévisés, restitution en temps réel sous forme de dépêches d'agence, de flashes radio ou télévisés ;
- la mise en situation des journalistes par un « briefing » préalable à l'exercice, sur la base d'un scénario « communication » préparé à l'avance. Les journalistes ne doivent pas connaître le scénario de l'accident simulé lors de l'exercice, mais doivent connaître les questions « sensibles » à poser aux différents acteurs en fonction des aspects susceptibles d'être abordés lors de l'exercice ; des questions relatives à l'actualité réelle dans le domaine du nucléaire, ou apportant un aléa perturbateur (par exemple la simulation d'une déclaration d'une personnalité) peuvent améliorer le réalisme de la pression simulée ;

(1) Pour les exercices sur les INB, le scénariste pilote est en alternance l'IRSN et l'exploitant, l'IRSN pour les exercices transport.

- la remise, après l'exercice, d'un rapport d'évaluation de la pression simulée ; ce rapport est établi par l'agence spécialisée, sur la base du travail mené par chaque journaliste ; il est remis aux porte-parole et aux responsables de cellules d'information, ainsi qu'aux signataires de la présente circulaire ;
- la mention d'une clause de confidentialité applicable aux journalistes ayant participé à la pression simulée, ceux-ci s'engageant à ne pas exploiter pour leur compte ni diffuser les informations recueillies au cours de l'exercice ;
- une convention avec une école de journalisme peut être passée par la préfecture. Cette convention devra intégrer une clause de confidentialité.

3.7. *Communication autour de l'exercice et la couverture presse au niveau local*

Un exercice de crise nucléaire, même sans actions réelles impliquant la population, est un événement important justifiant une bonne information. Il est souhaitable d'élaborer entre la préfecture, l'ASN et le site nucléaire un plan de communication en fonction des différents publics concernés (élus, médias, leaders d'opinion, populations). Ainsi, pour les médias, une information préalable peut être réalisée environ un mois avant l'exercice (par exemple à l'issue de la journée d'information et d'échanges), et une information après la fin de l'exercice, sous forme d'une conférence de presse, associant en particulier et le cas échéant, le DSND ou l'ASN.

3.8. *Le dossier d'exercice*

L'ASN ou le DSND prépare, à l'occasion de chaque exercice de crise, un dossier général d'exercice en concertation avec la préfecture, la DDSC, le SGDN pour les « exercices majeurs », l'IRSN, Météo-France et l'exploitant ou d'autres acteurs. Ce dossier est un document qui rassemble l'ensemble des dispositions particulières adoptées pour la réalisation de l'exercice :

- cadre général et objectifs de l'exercice, généraux ou particuliers ;
- participants à l'exercice en tant qu'acteurs, organisateurs, scénaristes, évaluateurs et observateurs ;
- conventions et biais d'exercice ainsi que les conditions météorologiques ou géographiques particulières ;
- modalités d'évaluation de l'exercice.

Il est complété au fur et à mesure de la préparation de l'exercice puis un projet est diffusé pour avis environ un mois avant la date de l'exercice à l'ensemble des entités (locales et nationales) impliquées dans la préparation. Le dossier définitif est diffusé quinze jours avant l'exercice.

3.9. *La journée d'information et d'échanges sur la gestion d'une crise nucléaire*

L'ASN ou le DSND et la DDSC proposent à l'occasion de chaque exercice de crise, la tenue, environ un mois avant la date de l'exercice, d'une journée d'information et d'échanges sur la gestion d'une crise nucléaire. Le public concerné est le suivant :

- élus locaux ;
- CLI et/ou CI ;
- associations ;
- services départementaux et régionaux, et SDIS ;
- représentants de l'installation nucléaire ou du TMR concernés.

L'ordre du jour de cette réunion peut comporter les points suivants :

- rappel des objectifs de l'exercice par le préfet ;
- présentation des risques engendrés par le site nucléaire et des concepts de sûreté et de radioprotection associés ;
- présentation des organisations prévues par les pouvoirs publics et l'exploitant afin de faire face à un accident nucléaire ;
- une analyse du retour d'expérience de l'exercice précédent ;
- un travail sur des problèmes spécifiquement locaux ;
- une précision sur le rôle des élus et l'articulation entre les plans ;
- les modifications apportées par la préfecture aux plans depuis l'exercice précédent ;
- un débat entre les participants ;
- un point de presse du préfet.

L'expérience montre que le succès de cette réunion repose notamment sur la participation personnelle du préfet et du directeur du site nucléaire ou des responsables du transport de matières radioactives et d'autres acteurs concernés. En outre, il est important de noter que cette réunion est déconnectée de l'exercice, en ce sens qu'elle ne l'aborde pas précisément ni dans son déroulement, ni dans sa préparation.

4. Evaluation

Une bonne préparation de l'évaluation est une étape essentielle de l'organisation d'un exercice. Elle se déroule à plusieurs niveaux :

- une évaluation interne au sein de chaque entité, suivant les objectifs particuliers de chaque cellule ;
- une évaluation générale qui examine les résultats de l'exercice au vu des objectifs généraux ;
- un retour d'expérience qui revient sur les enseignements et les pistes de travail générés par l'exercice.

4.1. Choix et rôle des observateurs et des évaluateurs

Il est important qu'un dispositif d'évaluation soit mis en place pour chaque exercice, ceci afin d'en tirer un meilleur parti en termes de retour d'expérience. En effet, on constate que les acteurs de l'exercice ne perçoivent pas toujours certaines difficultés ou certains dysfonctionnements. Il est donc fortement conseillé la mise en place d'évaluateurs détachés de la partie « opérationnelle » de l'exercice, permettant la remontée d'informations intéressantes lors de l'évaluation.

Les évaluateurs peuvent être répartis dans les différents centres de crise locaux (préfecture, site) et nationaux (ASN ou DSND, IRSN, siège de l'exploitant), et sur le terrain. Il convient cependant de bien distinguer les évaluateurs des observateurs :

- les évaluateurs sont choisis parmi les entités locales et nationales impliquées dans l'exercice ou concernées par un futur exercice. Ils doivent posséder une bonne connaissance générale de la crise et pouvoir apprécier la pertinence de l'organisation déployée en fonction d'objectifs spécifiques.
- les observateurs sont des élus (membres de la CLI ou de la CI), des personnalités qualifiées, des observateurs étrangers, etc. Dans ce cas, le but est d'expliquer la façon d'agir en cas de crise nucléaire.

Les évaluateurs et les observateurs adressent à l'ASN ou au DSND un compte rendu de leur évaluation et de leurs observations sous quinze jours.

En ce qui concerne la gestion de la situation d'urgence et la mise en œuvre des plans, il est conseillé de s'inspirer de la proposition de cahier des charges « évaluateur des exercices de crise ».

La décision d'accepter ou non des observateurs et des évaluateurs dans leurs locaux le jour de l'exercice relève de la responsabilité de chaque entité. La répartition est proposée suivant les cas par l'ASN ou le DSND concerné par l'exercice. La liste des observateurs et des évaluateurs est définitivement arrêtée au moins quinze jours avant l'exercice.

4.2. Débriefing à chaud

Chaque PC de crise organise sa propre évaluation interne à chaud en fin d'exercice.

4.3. Evaluation par la préfecture

Sous la direction du préfet, quinze jours environ après l'exercice, une réunion regroupant les acteurs locaux permet d'en faire l'évaluation locale. Le compte rendu de ce travail est transmis, suivant les cas, à l'ASN au DSND et à la DDSC (MARN).

De plus un plan d'action sera mis en œuvre afin de corriger ou d'améliorer l'organisation de crise. Ce plan d'action fait l'objet d'un suivi de l'ASN et de la MARN.

4.4. Evaluation générale

Une réunion d'évaluation générale rassemblant des représentants de l'ensemble des participants à l'exercice est organisée par l'ASN ou le DSND, si possible dans le mois suivant l'exercice. Un projet de compte rendu est établi par l'instance de sûreté et transmis aux différents participants.

ANNEXE III

À LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 2006

(Proposition de cahier des charges pour l'évaluation des exercices nationaux d'urgence nucléaire et radioactive)

1. Préambule
2. Notion de grille
3. Cahier des charges

- 3 1. L'établissement de plans et de doctrines
- 3 2. L'expertise (collecte d'information, analyse et synthèse)
- 3 3. La prise de décision
- 3 4. La mise en œuvre d'actions
- 3 5. La communication
- 3 6. Le fonctionnement optimal de l'organisation nationale de crise
4. Utilisation du retour d'expérience

1. Préambule

Les missions des différents acteurs sont définies dans les directives interministérielles des 7 avril, 30 mai, 29 novembre et 30 novembre 2005 et dans la circulaire du 23 décembre 2005 pour ce qui concerne l'organisation nationale de crise et dans les plans de secours pour l'organisation locale. Les exercices permettent de tester le dispositif global découlant de l'application de ces textes et plans. Au-delà du bénéfice qui peut être tiré par chaque acteur de la préparation et de la réalisation de l'exercice, une évaluation pertinente de l'exercice constitue un facteur de progrès essentiel. Chaque acteur doit donc contribuer à construire cette évaluation. L'objectif de cette évaluation n'est pas de porter un jugement sur le fonctionnement d'une organisation particulière, mais de faciliter la collecte et la synthèse des informations en vue d'identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration de l'organisation.

Elle conduit :

- à une synthèse nationale présentée en réunion de retour d'expérience des exercices nationaux afin d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent être pérennisées ou doivent être confirmées ainsi que les axes d'amélioration de l'organisation nationale de crise ;
- à des plans d'actions de la responsabilité de chaque organisation pour ce qui concerne ses propres axes d'amélioration.

Afin de faciliter la synthèse nationale des évaluations, la présente annexe propose une méthode d'évaluation. Celle-ci s'appuie sur une lecture croisée entre les missions générales et les phases de la gestion de la situation d'urgence.

2. Notion de grille

Il est possible de distinguer dans une gestion de situation d'urgence nucléaire ou radiologique plusieurs phases et plusieurs missions à remplir par un acteur de l'organisation nationale de crise.

Les phases suivantes sont considérées :

- la préparation à la situation d'urgence ;
- l'alerte ;
- la montée en puissance ;
- la gestion cyclique ;
- la levée du dispositif ou le passage à une phase post-urgence.

Les missions retenues sont les suivantes :

- l'établissement de plans et de doctrines ;
- l'expertise (collecte d'information, analyse et synthèse) ;
- la prise de décision ;
- la mise en œuvre des actions ;
- la communication ;
- le fonctionnement optimal de l'organisation nationale de crise.

Chaque acteur de l'organisation nationale de crise peut adapter et/ou décliner ses phases et ses missions aux paramètres de sa propre organisation. Il peut également définir avant l'exercice un indicateur qualitatif ou quantitatif permettant de qualifier l'atteinte de l'objectif.

La conjonction de chaque phase à chaque mission permet de constituer un tableau synthétique (voir un exemple en fin de document) permettant une visualisation synoptique du retour d'expérience de la situation d'urgence (ou de l'exercice). Il permettra de recenser les bonnes pratiques et les dysfonctionnements. Un code couleur associé à chaque case pourra encore en augmenter l'ergonomie.

Ce document tente d'établir le cahier des charges pour élaborer une grille d'évaluation pour l'organisation nationale de crise prise dans son ensemble. Cette grille constitue la synthèse des évaluations de chaque acteur de la crise, éventuellement par sa propre déclinaison d'une grille d'évaluation.

3. Cahier des charges

3.1. *L'établissement de plans et de doctrines*

La préparation à la situation d'urgence :

- les plans (PUI, PPI, PSS-TMR, PCS, doctrine nationale...) étaient-ils à jour ?

L'alerte :

- les délais d'alerte sont-ils satisfaisants ?
- les moyens d'alerte (sirènes, téléphone, bippeurs, etc.) sont-ils adéquats ?
- dans le cas d'une cinétique rapide, les procédures d'actions réflexes existaient-elles, ont-elles fonctionné ?
- tous les acteurs escomptés (locaux, institutionnels, nationaux, internationaux) ont-ils été identifiés et ont-ils été intégrés dans des procédures d'alerte cohérentes ?

La montée en puissance :

- les plans ont-ils recensé tous les acteurs et les moyens nécessaires ?

La gestion cyclique :

- les plans ont-ils identifié tous les aspects de la gestion de la situation d'urgence (niveau d'intervention, doctrine de sécurité civile, etc.) ? Sont-ils cohérents ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- les plans ont-ils identifié tous les aspects pour aborder un repli ou un passage à une autre phase (doctrine de fin d'alerte, arrêtés de restriction, etc.) ? Sont-ils cohérents ?

3.2. *L'expertise (collecte d'information, analyse et synthèse)*

La préparation à la situation d'urgence :

- tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?

L'alerte :

- les délais de gréement des cellules et des PC d'expertise sont-ils satisfaisants ?

La montée en puissance :

- les délais de production des premiers éléments d'expertise sont-ils satisfaisants ?

La gestion cyclique :

- les cycles successifs de collecte d'information, d'analyse et de synthèse étaient-ils satisfaisants en termes de délais ?
- les éléments de l'expertise étaient-ils cohérents et de qualité ?
- des mesures de radioactivité dans l'environnement ont-ils pu alimenter l'expertise ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- les éléments de l'expertise permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?

3.3. *La prise de décision*

La préparation à la situation d'urgence :

- tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?

L'alerte :

- les délais de gréement des PC décisionnels sont-ils satisfaisants ?

La montée en puissance :

- les délais de production des premiers éléments de décision sont-ils satisfaisants ?

La gestion cyclique :

- les cycles de gestion décisionnels étaient-ils satisfaisants en termes de délais ? Étaient-ils coordonnés avec le cercle d'expertise ?
- les éléments décisionnels étaient-ils cohérents et de qualité ?
- les décisions ont-elles été correctement transmises aux autres acteurs ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- les éléments décisionnels permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?

3.4. *La mise en œuvre d'actions*

La préparation à la situation d'urgence :

- les acteurs étaient-ils correctement formés (familier des dispositions prévues par les plans) ?

L'alerte :

- les délais de gréement des cellules sont-ils satisfaisants ?

La montée en puissance :

- les délais et les modalités de déploiement des équipes sur le terrain étaient-ils satisfaisants ?

La gestion cyclique :

- les décisions ont-elles été reçues, comprises et mises en œuvre correctement ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- la mise en œuvre des actions en vue du repli ou du changement de phase ont-ils été mis en œuvre dans de bonnes conditions ?

3.5. La communication

La préparation à la situation d'urgence :

- tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?

L'alerte :

- les délais de gréement des cellules de communication sont-ils satisfaisants ?

La montée en puissance :

- les délais de production des premiers éléments de communication sont-ils satisfaisants ?

La gestion cyclique :

- les cycles de gestion de communication étaient-ils satisfaisants en termes de délais ? Étaient-ils coordonnés avec le cercle décisionnel ?
- les éléments de communication étaient-ils cohérents et de qualité tant à l'oral qu'à l'écrit ?
- l'information des intervenants a-t-elle été prise en compte ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- les éléments de communication permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?

3.6. Le fonctionnement optimal de l'organisation nationale de crise

La préparation à la situation d'urgence :

- de manière générale, les PC de crise étaient-ils opérationnels ?

L'alerte :

- les délais d'alerte ont-ils été respectés ? Ont-ils touché tous les interlocuteurs ciblés ?
- les moyens d'alerte (sirènes, téléphone, bippeurs, etc.) ont-ils été satisfaisants ?

La montée en puissance :

- les délais de prise de premier contact entre PC sont-ils satisfaisants ?

La gestion cyclique :

- les échanges d'informations (oral, écrit, audioconférence) ont-ils été satisfaisants, bien cadencés et tracés ?

Le repli ou le passage à une phase post-urgence :

- le repli ou le passage à une phase post-urgence a-t-il été satisfaisant et coordonné ?

4. Utilisation du retour d'expérience

Faire une photographie des bonnes pratiques et des dysfonctionnements observés au cours d'une situation d'urgence (ou d'un exercice) permet de les rendre visibles. Être conscient des forces et des faiblesses d'une organisation est une bonne chose. La généralisation et le renforcement des bonnes pratiques, la résolution des dysfonctionnements et des interrogations nécessitent une action volontaire et pérenne de chaque acteur et de l'organisation nationale. Cette volonté doit alors se traduire par un plan d'action propre ou un plan d'action concerté entre les acteurs.

La réunion nationale d'évaluation d'une situation d'urgence ou d'un exercice peut être le lieu où un tel plan d'action peut être initié puis validé. Il peut nécessiter de missionner un acteur particulier sur certains sujets ou de constituer des groupes de travail ad hoc. Les réunions biannuelles sur le retour d'expérience des situations d'urgence et des exercices, organisées par l'ASN, permettent de faire le point sur les différents sujets en cours, d'arriver à produire de nouveaux éléments dont il sera possible de faire profiter tous les acteurs nationaux.

TABLEAU SYNOPTIQUE D'ÉVALUATION DE L'ORGANISATION NATIONALE DE CRISE

	PRÉPARATION à la situation d'urgence	ALERTE	MONTÉE en puissance	GESTION CYCLIQUE	LEVÉE DU DISPOSITIF ou le passage à une phase post-urgence
Etablissement de plans et de doctrines	Les plans (PUI, PPI, PSS-TMR, PCS, doctrine nationale...) étaient-ils à jour ?	Les délais d'alerte sont ils satisfaisants ? Les moyens d'alerte sont-ils adéquats ? Dans le cas d'une cinétique rapide les procédures d'actions réflexes existaient-elles, ont-elles fonctionné ? Tous les acteurs escomptés ont ils été identifiés et ont-ils intégrés dans des procédures d'alerte cohérentes ?	Les plans ont-ils recensé tous les acteurs et les moyens nécessaires ?	Les plans ont-ils identifié tous les aspects de la gestion de la situation d'urgence (niveau d'intervention, doctrine de sécurité civile, etc.) ? Sont-ils cohérents ?	Les plans ont-ils identifié tous les aspects pour aborder un repli ou un passage à une autre phase (doctrine de fin d'alerte, arrêts de restriction, etc.) ? Sont-ils cohérents ?
Expertise (collecte d'information, analyse et synthèse)	Tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?	Les délais de grèvement des cellules et des PC d'expertise sont-ils satisfaisants ?	Les délais de production des premiers éléments d'expertise sont-ils satisfaisants ?	Les cycles successifs de collecte d'information, d'analyse et de synthèse étaient-ils satisfaisants en terme de délai ? Les éléments de l'expertise étaient-ils cohérents et de qualité ? Des mesures de radioactivité dans l'environnement ont elles pu alimenter l'expertise ?	Les éléments de l'expertise permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?
Prise de décision	Tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?	Les délais de grèvement des PC décisionnels sont-ils satisfaisants ?	Les délais de production des premiers éléments de décision sont-ils satisfaisants ?	Les cycles de gestion décisionnels étaient ils satisfaisants en terme de délais ? Étaient-ils coordonnés avec le cercle d'expertise ? Les éléments décisionnels étaient-ils cohérents et de qualité ? Les décisions ont-elles été correctement transmises aux autres acteurs ?	Les éléments décisionnels permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?
Mise en œuvre des actions	Les acteurs étaient-ils correctement formés (familier des dispositions prévues par les plans) ?	Les délais de grèvement des cellules sont-ils satisfaisants ?	Les délais et les modalités de déploiement des équipes sur le terrain étaient-ils satisfaisants ?	Les décisions ont-elles été reçues, comprises et mises en œuvre correctement ?	La mise en œuvre des actions en vue du repli ou du changement de phase ont-ils été mis en œuvre dans de bonnes conditions ?
Communication	Tous les moyens, documents et procédures permettant l'expertise étaient-ils disponibles ? Ont-ils fonctionné correctement ?	Les délais de grèvement des cellules de communication sont-ils satisfaisants ?	Les délais de production des premiers éléments de communication sont-ils satisfaisants ?	Les cycles de gestion de communication étaient-ils satisfaisants en terme de délais ? Étaient-ils coordonnés avec le cercle décisionnel ? Les éléments de communication étaient-ils cohérents et de qualité tant à l'oral qu'à l'écrit ? L'information des intervenants a-t-elle été prise en compte ?	Les éléments de communication permettant le repli ou le changement de phase étaient-ils pertinents et argumentés ?

	PRÉPARATION à la situation d'urgence	ALERTE	MONTÉE en puissance	GESTION CYCLIQUE	LEVÉE DU DISPOSITIF ou le passage à une phase post-urgence
Fonctionnement de l'organisation nationale	De manière générale les PC de crise étaient-ils opérationnels ?	Les délais d'alerte ont-ils été respectés ? Ont-ils touché tous les interlocuteurs ciblés ? Les moyens d'alerte ont-ils été satisfaisants ?	Les délais de prise de premier contact entre PC sont-ils satisfaisants ?	Les échanges d'informations (oral, écrit, audioconférence) ont-ils été satisfaisants, bien cadencés et tracés ?	Le repli ou le passage à une phase post-urgence a-t-il été satisfaisant et coordonné ?

Colorier la case en vert pour indiquer un fonctionnement satisfaisant, en jaune pour avertir d'un dysfonctionnement mineur, en rouge d'un dysfonctionnement majeur.

ANNEXE IV

À LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 2006

(Cahier des charges d'un exercice)

EXERCICE DE CRISE			
CAHIER DES CHARGES POUR L'ÉLABORATION DU SCENARIO TECHNIQUE			
(1/2)			
<input type="checkbox"/> Projet <input type="checkbox"/> Validé Date :	Site : Type : <input type="checkbox"/> Sécurité Civile (implique météo fictive) <input type="checkbox"/> Sûreté Nucléaire	Date : Plage horaire :	
Acteurs	Exploitants (ou expéditeur/transporteur)	Niveau Local	Niveau National
	Pouvoirs publics	Préfecture (lieu) : <input type="checkbox"/> PCF/COD <input type="checkbox"/> PCO <input type="checkbox"/> PREMAR : <input type="checkbox"/> Zone déf. : <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> SGDN (CVA) <input type="checkbox"/> ASN (PCD) <input type="checkbox"/> DSND (PCD) <input type="checkbox"/> IRSN (CTC) <input type="checkbox"/> DDSC (COGIC) <input type="checkbox"/> Autres :
	Autres	Régionaux : Nationaux : Internationaux :	
		Objectifs : 1. 2. 3. 4. 5.	
Principaux Objectifs	Critères d'atteintes : 1. 2. 3. 4. 5.		
	Cinétique : <input type="checkbox"/> Rapide (PPI réflexe) <input type="checkbox"/> Lente (PPI concerté) <input type="checkbox"/> Indifférent		
Caractéristiques	Retour à un état maîtrisé de l'installation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Indifférent		
	Conditions météorologiques : <input type="checkbox"/> Réelles <input type="checkbox"/> Fictives (obligatoire pour un exercice « Sécurité civile »)		
	Pression médiatique simulée : <input type="checkbox"/> Nationale <input type="checkbox"/> Locale <input type="checkbox"/> Aucune		
	Actions de sécurité civile (zones visées, actions envisagées, plage horaire, communes concernées) :		

EXERCICE DE CRISE
CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION DU SCENARIO TECHNIQUE
(2/2)

Commentaires complémentaires (précision des objectifs, souhaits ou contraintes particulières, limites du jeu réel et du jeu fictif, découplages éventuels – biais d'exercice) :

.....

Planning prévisionnel (indicatif) :

Journée information et échanges (JIE) : date : lieu :

Réunion d'évaluation national : date : lieu :

Autres :

.....

Contacts (entité, nom, téléphone, mél) :

Préfecture : tél : mél :

Autorité (ASN/DSND) : tél : mél :

Division ASN : tél : mél :

DDSC/MARN : tél : mél :

IRSN : tél : mél :

Autres :

.....

VISA Préfecture

VISA Scénariste

A retourner à l'autorité de sûreté (ASN ou DSND) compétente

ANNEXE V

À LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DU 20 NOVEMBRE 2006

Fiche de cadrage des audioconférences décisionnelles des chefs de pc en situations d'urgence radiologique

Objectifs :

Rassembler les chefs des principaux postes de commandement (PC) en cas de situation d'urgence afin de :

- partager les informations relatives à l'évolution de l'accident ;
- préparer la prise de décision par le directeur des opérations de secours en ce qui concerne les mesures à prendre pour la protection des populations et de l'environnement ;
- assurer la cohérence des prises de décision.

Participants :

- le directeur des opérations de secours (préfet coordonnateur, le préfet maritime s'il est concerné) ;
- le chef du PC de l'Autorité de sûreté nucléaire concernée (ASN ou DSND) ;
- le chef du PC local de l'exploitant de l'installation concernée ou de l'expéditeur d'un transport de matières radioactives ;
- le chef du PC national de l'exploitant ou le chef du PC du commissionnaire ou du transporteur de matières radioactives.

La représentativité au niveau décisionnel de chaque PC et la ponctualité doivent être respectées.

Les autres membres des PC n'interviennent pas dans l'audioconférence.

Insertion dans le fonctionnement des PC :

Les audioconférences décisionnelles s'inscrivent dans le cycle suivant :

- recueil et validation des faits par les experts et les services opérationnels ;
- points de situation écrits (à défaut oraux) à l'attention du chef de PC ;
- audioconférence décisionnelle entre chefs de PC ;
- prise de décision par le directeur des opérations de secours ;
- information par les chefs de PC des acteurs sous leur responsabilité et des porte-parole, sur le contenu des décisions et la distribution des missions ;
- préparation de la communication en concertation entre les porte-parole pour s'assurer que les différents PC partagent le même niveau d'information et s'accorder sur les termes de la communication ;
- communication.

Déroulement :

- moyens techniques : mis en œuvre par l'exploitant national ou l'autorité de sûreté nucléaire concernée ;
- mise en œuvre technique : décidée par les chefs de PC, à défaut l'exploitant à l'origine de l'accident ;
- durée : courte, environ 10 minutes ;
- pilotage : le chef du PC de l'autorité de sûreté nucléaire concernée ;
- structuration : selon l'ordre et les thèmes suivants :
 - diagnostic de la situation : exploitant puis avis de l'autorité de sûreté nucléaire concernée ;
 - pronostic et délais associés (distinguer clairement le pronostic aggravé) : exploitant puis avis de l'autorité de sûreté nucléaire concernée ;
 - mesures de protection de la population envisagées : ASN ;
 - réponses aux questions du préfet ;
 - calage de l'horaire de l'audioconférence suivante. A titre indicatif, un cycle de 90 minutes environ peut être naturellement mis en œuvre.